



**Est
Ensemble**
Grand Paris

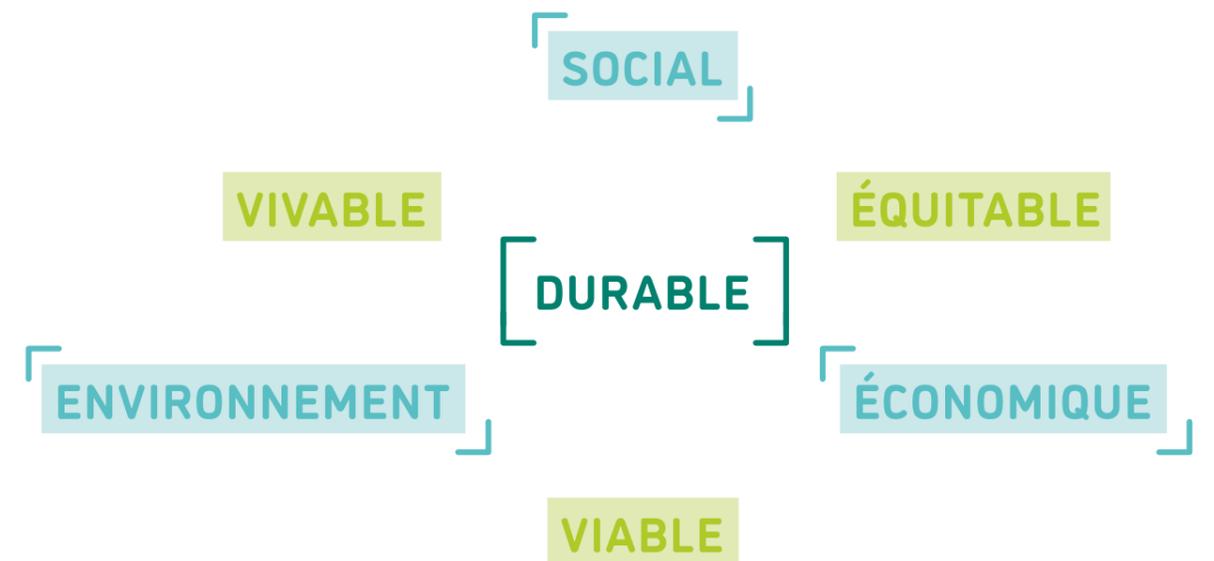
Pour le climat
et la justice sociale!

SPASER

Schéma de Promotion de l'Achat
Socialement et Écologiquement Responsable

2024-2026

Schéma de promotion de l'achat socialement et écologiquement responsable (SPASER)



2024-2026

TABLE DES MATIÈRES

Éditorial	6
Cadre juridique.....	8

AXE 1 PROMOUVOIR L'EXEMPLARITÉ ENVIRONNEMENTALE

Orientation 1

Encourager l'économie circulaire 10

1.1 Objectifs

1.1.1 Fournitures

1.1.2 Travaux

1.1.3 Matériel informatique

1.1.4 Flotte automobile

1.2 Moyens d'action

1.2.1 Sourcing

1.2.2 Analyse du besoin et
programmation des achats

1.2.3 Leviers achats/marchés

1.2.4 Formation

Indicateurs de suivi annuel

Exemple d'achat responsable

Économie circulaire

Orientation 2

Réduire l'empreinte carbone et l'émission des gaz à effet de serre 13

2.1 Objectifs

2.2 Moyens d'action

2.2.1 Sourcing

2.2.2 Analyse du besoin et
programmation des achats

2.2.3 Leviers achats/marchés

Indicateurs de suivi annuel

Exemple d'achat responsable

Clause environnementale

Exemple d'achat responsable

Matériaux biosourcés

Exemple d'achat responsable

Marché global de performance

AXE 2 UNE COMMANDE PUBLIQUE SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

Orientation 3

Promouvoir le recours aux structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) 16

3.1 Objectifs

3.2 Moyens d'action

3.2.1 Sourcing

3.2.2 Analyse du besoin et
programmation des achats

3.2.3 Leviers achats/marchés

Indicateurs de suivi annuel

Orientation 4

Renforcer le dispositif des clauses sociales d'insertion.....17

4.1 Objectifs

4.2 Moyens d'action

4.2.1 Analyse du besoin et
programmation des achats

4.2.2 Leviers achats/marchés

4.2.3 Suivi d'exécution des marchés

Indicateurs de suivi annuel

Exemple d'achat responsable

Insertion sociale

Exemple d'achat responsable

Insertion sociale

Gouvernance-suivi-évaluation du SPASER	26
S'organiser et se former pour une politique d'achat durable et performante.....	27
Glossaire des termes utilisés.....	28

AXE 3 UNE COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE D'UNE ÉCONOMIE VERTUEUSE

Orientation 5

Favoriser l'accès des TPE/PME à la commande publique..... 19

5.1 Objectifs

5.2 Moyens d'action

5.2.1 Sourcing

5.2.2 Leviers achats/ marches

Indicateurs de suivi annuel

Exemple d'achat responsable

Accès des TPE/PME

à la commande publique

Orientation 6

Promouvoir la mutualisation des achats 21

6.1 Objectifs

6.2 Moyens d'action

6.2.1 Sourcing et benchmark

6.2.2 Analyse du besoin et
programmation des achats

Indicateurs de suivi annuel

Exemple d'achat responsable

Mutualisation des achats

Exemple d'achat responsable

Mutualisation des achats

Orientation 7

Sensibiliser et veiller à la bonne définition des besoins 22

7.2 Moyens d'action

7.2.1 Analyse du besoin et
programmation des achats

Indicateurs de suivi annuel

AXE 4 UNE COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE DE L'INNOVATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Orientation 8

Faciliter l'accès à la commande publique des entreprises locales innovantes..... 23

8.1 Objectifs

8.2 Moyens d'action

Indicateurs de suivi annuel

Orientation 9

Développer la place du citoyen dans la commande publique 24

9.1 Objectifs

9.2 Moyens d'action

Indicateur de suivi annuel

ÉDITORIAL

Le territoire d'Est Ensemble s'est fixé pour ambition d'agir pour la justice sociale et le climat. Pour y parvenir, chaque politique publique, chaque action de la collectivité est interrogée, questionnée pour que ces intentions politiques se traduisent par des actions concrètes et efficaces.

Depuis plusieurs années, notre intercommunalité s'est engagée dans une politique d'achats responsables, en intégrant systématiquement des clauses sociales et des critères environnementaux dans ses marchés publics. Aujourd'hui, et avec les villes du territoire, nous souhaitons aller plus loin.

Avec la mise en place de notre **schéma de promotion de l'achat socialement et écologiquement responsable (SPASER)** nous nous engageons dans une démarche ambitieuse pour que la commande publique **qui représente chaque année un des postes de dépenses les plus importants de la collectivité**, soit un levier de transformation durable de notre territoire.

Le schéma de promotion de l'achat socialement et écologiquement responsable (SPASER) marque une nouvelle étape dans cette démarche. Il s'agit d'un outil stratégique visant à structurer et renforcer nos pratiques d'achat durable pour accélérer la transition vers une économie circulaire, solidaire, et responsable sur notre territoire. À travers ce SPASER, nous plaçons l'exemplarité en matière de commande publique au cœur de notre action, afin de mobiliser toutes les directions de l'EPT et tous les acteurs en ce sens.

Ce SPASER est construit autour de quatre axes majeurs :

Promouvoir l'exemplarité environnementale : en réduisant notre empreinte carbone, en favorisant l'économie circulaire et en valorisant les matériaux réemployés ou recyclés pour plus de sobriété et de robustesse de nos modèles économiques

Construire une commande publique solidaire et inclusive : en renforçant les dispositifs d'insertion sociale, en soutenant les structures de l'économie sociale et solidaire et les entreprises engagées dans la transformation de leur modèle.

Encourager une économie circulaire : en facilitant l'accès des TPE/PME locales à la commande publique, en mutualisant nos achats et en créant des boucles de production et d'achat en circuit court

Favoriser l'impact social et environnemental : en ouvrant nos marchés à toutes les entreprises

Derrière chaque marché public, il y a un choix : celui de soutenir une économie locale ou durable, d'encourager des pratiques respectueuses de l'environnement et de contribuer à la justice sociale. C'est pourquoi ce schéma s'inscrit pleinement dans nos engagements pour le climat et la justice sociale, en cohérence avec notre plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et la Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité.

Nous tenons à remercier tous les élus, agents et partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce schéma.

Investir dans une commande publique responsable, c'est choisir de construire un avenir durable, solidaire, innovant et résilient pour notre territoire.

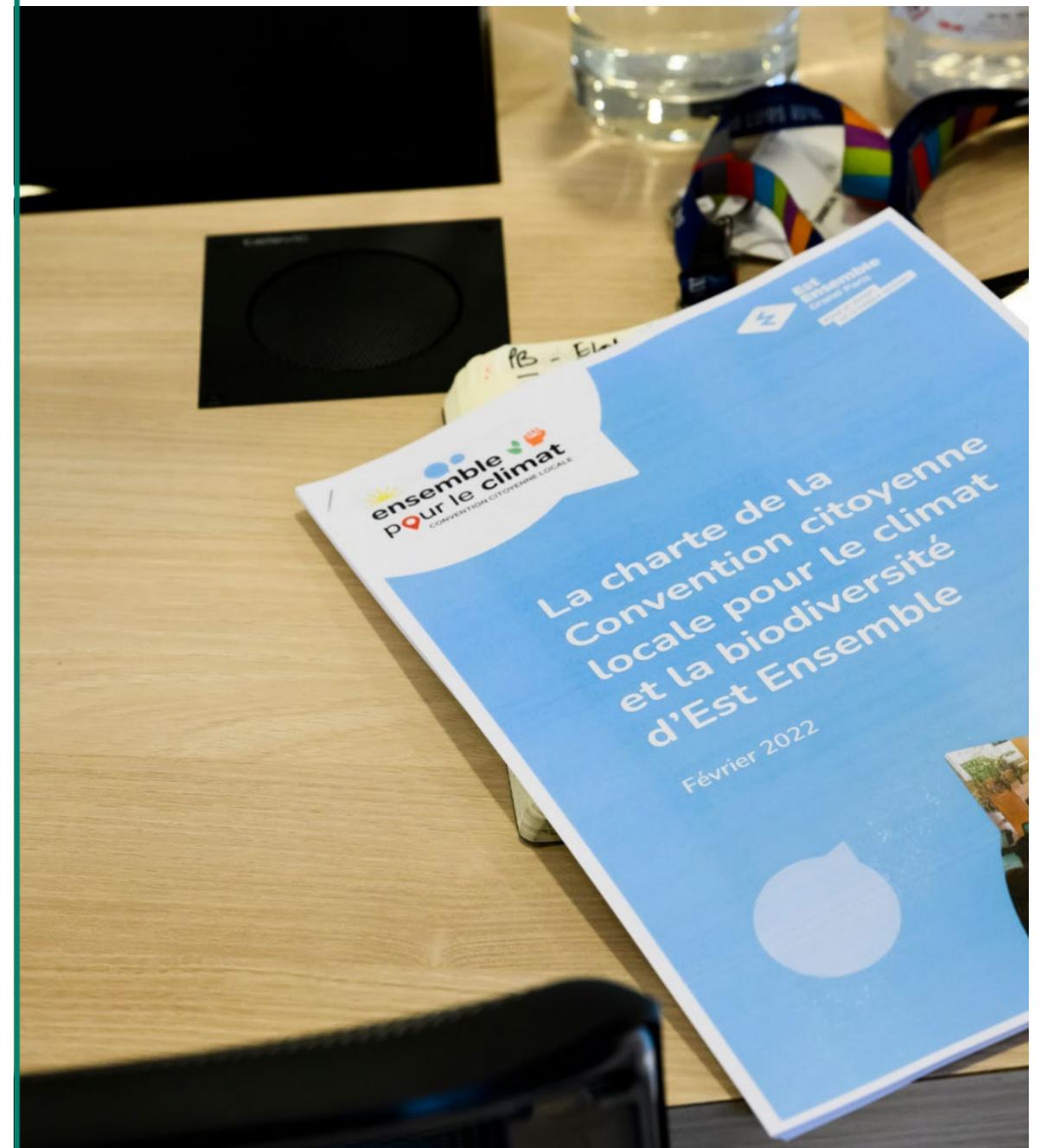
Patrice Bessac
Président d'Est Ensemble

Julie Lefebvre
1^{re} vice-présidente d'Est Ensemble, chargée du développement économique, de l'emploi, de la formation et de l'insertion

Le SPASER s'inscrit dans le cadre de deux projets de référence :

- ▣ **le plan climat-air-énergie territorial (PCAET)** adopté en conseil de territoire le 28 novembre 2023, en lien avec les engagements d'Est Ensemble pour le climat et la justice sociale, délibérés le 24 mai 2022
- ▣ **la Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité** dont les propositions ont été remises à l'exécutif d'Est Ensemble lors du bureau de territoire le 16 février 2022.

Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité lors du bureau de territoire - © Est Ensemble / Gaël Kerbaol



CADRE JURIDIQUE

Le SPASER est une obligation réglementaire codifiée à l'article L. 2111-3 du code de la commande publique qui précise : « Ce schéma, rendu public, détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire ».

Instaurée par l'article 13 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 et modifiée par la loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, l'obligation d'adopter et de publier un SPASER a pour but d'encourager les acheteurs publics dans la voie des achats responsables.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le seuil d'éligibilité de 100 millions d'euros de dépenses annuelles en matière d'achat public a été abaissé à 50 millions d'euros : l'obligation légale s'applique donc désormais à Est Ensemble.

Par ailleurs, plusieurs textes favorisent la mise en œuvre de ce schéma, notamment :

- ▢ **le plan national pour des achats durables (PNAD) 2022-2025** qui fixe comme objectifs pour 2025 que 100 % des marchés comprennent une disposition environnementale (objet, spécification technique, clause d'exécution, critère d'attribution) et 30 % (objet, spécification technique, clause d'exécution, critère d'attribution) une disposition sociale.
- ▢ **la loi dite EGALIM¹ du 30 octobre 2018** qui impose aux restaurants collectifs de s'approvisionner avec au moins 50 % de produits locaux ou sous signe d'origine et de qualité, dont 20 % issus de l'agriculture biologique à partir de 2022.
- ▢ **le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019** relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire qui vise à réduire la consommation énergétique dans ces bâtiments par rapport à 2010, de 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050.
- ▢ **la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 dite loi LOM** qui vise à réduire l'empreinte environnementale des transports en vue d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.
- ▢ **la loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire dite AGEC² du 10 février 2020 et son décret du 9 mars 2021** qui fixent les seuils d'obligation d'acquisition de biens issus du réemploi et de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées. En effet, l'article 58 de la loi prévoit que « les biens acquis annuellement par les services de l'État ainsi que les collectivités territoriales et leurs groupements sont issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit ».
- ▢ **la loi dite climat et résilience du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**, issu de la Convention citoyenne pour le Climat (2019-2020), qui prévoit que tous les marchés publics contiennent au moins un critère d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales de l'offre, et au moins une clause d'exécution prenant en compte des considérations relatives à l'environnement.
- ▢ **la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique dite loi REEN** qui prévoit à son article 15 que l'acheteur public devra prendre en compte, à compter du 1^{er} janvier 2023 un « indice de réparabilité » dans ses achats de produits numériques, et un « indice de durabilité » (restant à définir) à compter du 1^{er} janvier 2026.

1. Loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

2. L'article 58 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire (AGEC) prévoit que « les acquis annuellement par les services de l'État ainsi que par les collectivités territoriales et leurs groupements sont issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit ».

AXE 1 PROMOUVOIR L'EXEMPLARITÉ ENVIRONNEMENTALE

CONTEXTE 2023

28 % des marchés notifiés ont pris en compte au moins une considération environnementale

OBJECTIFS À L'HORIZON 2026

+ 50 % chaque année pour atteindre l'objectif de 100 % de marchés contenant une considération environnementale

NB : Dans un marché public, une considération est soit un critère d'attribution, qui permet d'apprécier la qualité des offres, soit une clause, qui est une condition d'exécution du marché.

Orientation 1 Encourager l'économie circulaire

Cette orientation s'appuie sur l'axe 5 du programme d'action du projet de PCAET : « Un territoire sobre et zéro déchet qui lutte contre le gaspillage et préserve ses ressources ».

1.1 Objectifs

S'inspirant des mesures de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire dite AGECE³ du 10 février 2020, l'EPT souhaite structurer son action en identifiant en priorité certains segments d'achats afin d'y porter une attention particulière.

1.1.1 Fournitures

- Soutenir et prioriser le réemploi, la réutilisation et le recyclage
- Valoriser les déchets dans les marchés de fournitures
- Augmenter la part de mobilier issu du réemploi ou fabriqué à partir de matériaux recyclés

1.1.2 Travaux

- Prendre en compte la valorisation des déchets dans tous les marchés publics de travaux

1.1.3 Matériel informatique

- Lutter contre l'obsolescence programmée des appareils en favorisant l'allongement de leur durée d'usage (cf. Loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique)

3. L'article 58 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire (AGECE) prévoit que « les acquis annuellement par les services de l'État ainsi que par les collectivités territoriales et leurs groupements sont issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit ».

- Réduire la production de déchets informatiques, en orientant les équipements électroniques et électriques vers des filières du réemploi et/ou de la réutilisation

1.1.4 Flotte automobile

- Privilégier l'achat de véhicules électriques/hybrides lors de leur renouvellement

1.2 Moyens d'action

1.2.1 Sourcing

- Développer l'identification de filières de revente et de traitement des déchets, et de structures proposant la location, la réparation ou le réemploi
- Orienter les directions opérationnelles vers des ressourceries ou des acteurs locaux spécialisés dans le réemploi

1.2.2 Analyse du besoin et programmation des achats

- Prendre en compte les conditions d'utilisation et de maintenance des matériels afin d'évaluer la possibilité d'intégrer dans les marchés, des clauses/critères prenant en compte une partie du cycle de vie des produits
- Favoriser le réemploi, l'achat d'occasion, de produits recyclés, la location ou la réparation suivant la nature des fournitures en adaptant l'objet d'un marché (matériel informatique et de téléphonie/vêtements de représentation/mobilier/fournitures de bureau)

1.2.3 Leviers achats/marchés

- Encourager la réduction, le tri et le traitement des déchets générés par toute activité faisant l'objet d'un marché (travaux/fournitures) par le biais de clauses
- Valoriser le réemploi des matériaux issus de la démolition dans les marchés d'aménagement en précisant dans les CCTP des marchés qui s'y prêtent, des clauses portant sur le réemploi des matériaux
- Intégrer la réparabilité et la disponibilité des pièces détachées du matériel ou de la fourniture dans les critères des marchés
- Intégrer dans les CCTP des marchés de fournitures (matériels informatiques et de téléphonie, machines et appareils) des exigences environnementales tout au long du cycle de vie du produit (matières premières utilisées, fabrication, transport, distribution, utilisation et fin de vie)

Centre de tri des déchets du Sycotomcentre - © Est Ensemble



1.2.4 Formation

- Formuler aux enjeux de l'achat public responsable
- Accompagner la définition du besoin par les services acheteurs à travers des ateliers de sensibilisation aux achats responsables
- Former les acheteurs et les référents clauses sociales aux achats circulaires
- Former les acheteurs et utilisateurs au numérique responsable

Indicateurs de suivi annuel

- Nombre de marchés notifiés contenant une considération environnementale
- Nombre de marchés de fournitures intégrant une clause voire un critère lié à l'utilisation de biens / matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage (loi AGECE)
- Nombre d'agents et d'élus formés et sensibilisés aux achats responsables

Exemple d'achat responsable

Économie circulaire

Marché relatif à une solution innovante : missions de prototypage et de finition de pavés réemployés pour le programme de rénovation urbaine du quartier Gagarine à Romainville.

Le Grand Chemin - chantier des Lilas, avenue Schuman - © Hervé Boutet / Est Ensemble



Orientation 2 Réduire l'empreinte carbone et l'émission des gaz à effet de serre

Cette orientation poursuit l'objectif stratégique « Tendre vers la neutralité carbone en réduisant les émissions de GES » du projet de PCAET.

2.1 Objectifs

- Réduire l'empreinte carbone des déplacements (mobilité des agents sur le terrain et livraisons de fournitures). *Cet objectif correspond aux fiches actions Action n°3.4 : Optimiser la logistique et la gestion de flux de marchandises sur le territoire et Action n°3.6 : Actualiser et animer le plan de déplacement de l'administration (PDA) du projet de PCAET.*
- Augmenter la part des énergies renouvelables locales et améliorer la performance énergétique des bâtiments et équipements de la collectivité
- Mieux gérer les déchets de chantier
- Aménager et construire durable
- Limiter l'utilisation des énergies fossiles
- Systématiser le recours aux normes et/ou écolabels (pour les achats de produits d'entretien/de papier)

2.2 Moyens d'action

2.2.1 Sourcing

- Analyser le marché pour identifier en amont les filières de revente et de traitement des déchets
- Rechercher des fournisseurs de matériaux biosourcés ou bas carbone pour les constructions et rénovations lourdes
- Avoir recours aux bâtiments démontables, éco-conçus, qui permettent leur réemploi vers d'autres usages dans les marchés de travaux neufs. *Proposition du PCAET et charte de la convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité*

2.2.2 Analyse du besoin et programmation des achats

- Anticiper l'installation d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) et la maintenance des installations dès la conception du bâtiment *Cf fiche action 7.3 du programme d'actions du PCAET qui reprend une proposition de la charte de la convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité*
- Généraliser les diagnostics énergétiques
- Privilégier la déconstruction sélective à la démolition des bâtiments dans le cadre des marchés de démolition en bâtiments ou infrastructures. *Proposition du PCAET et de la charte de la convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité*
- Identifier les leviers favorisant la réversibilité des bâtiments (ex. usages des normes les plus exigeantes, charte imposant la construction en poteaux-poutres) *Proposition du PCAET*
- Développer les marchés permettant d'anticiper les performances thermiques prévues par la réglementation pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments

2.2.3 Leviers achats/marchés

- Intégrer la mise en œuvre d'un schéma d'organisation et de suivi de l'élimination des déchets (SOSED) dans les clauses des marchés de travaux
- Rendre obligatoire un mémoire environnemental dans les marchés
- Prendre en compte le cycle de vie des fournitures dans les CCTP
- Généraliser l'écoconstruction et l'utilisation de matériaux biosourcés en exigeant des clauses/critères environnementaux dans les marchés de travaux et de rénovation
- Inciter les opérateurs économiques à utiliser des moyens de mobilité propre, moins polluants pour leurs livraisons en intégrant des clauses environnementales dans les différents CCTP
- Favoriser le recours aux MGP (marchés globaux de performance)
- Intégrer une clause de la réalisation d'un bilan carbone dans les marchés qui s'y prêtent

Indicateurs de suivi annuel

- Nombre de constructions nouvelles ou de réhabilitations lourdes inscrites dans une démarche écoresponsable
- Nombre de marché de fournitures prenant en compte une clause de livraison éco-responsable
- Nombre d'opérations de rénovations énergétiques effectuées
- Nombre de marchés de travaux exigeant l'utilisation de matériaux bio-sourcés ou bas carbone

Exemple d'achat responsable

Clause environnementale

Marché de collecte des déchets : clause environnementale exigeant la transformation de minimum 90% de la flotte de véhicule vers une carburant alternative de type électrique ou hydrogène

Remise des clés des bennes à ordures électriques - © Est Ensemble



Exemple d'achat responsable

Matériaux biosourcés

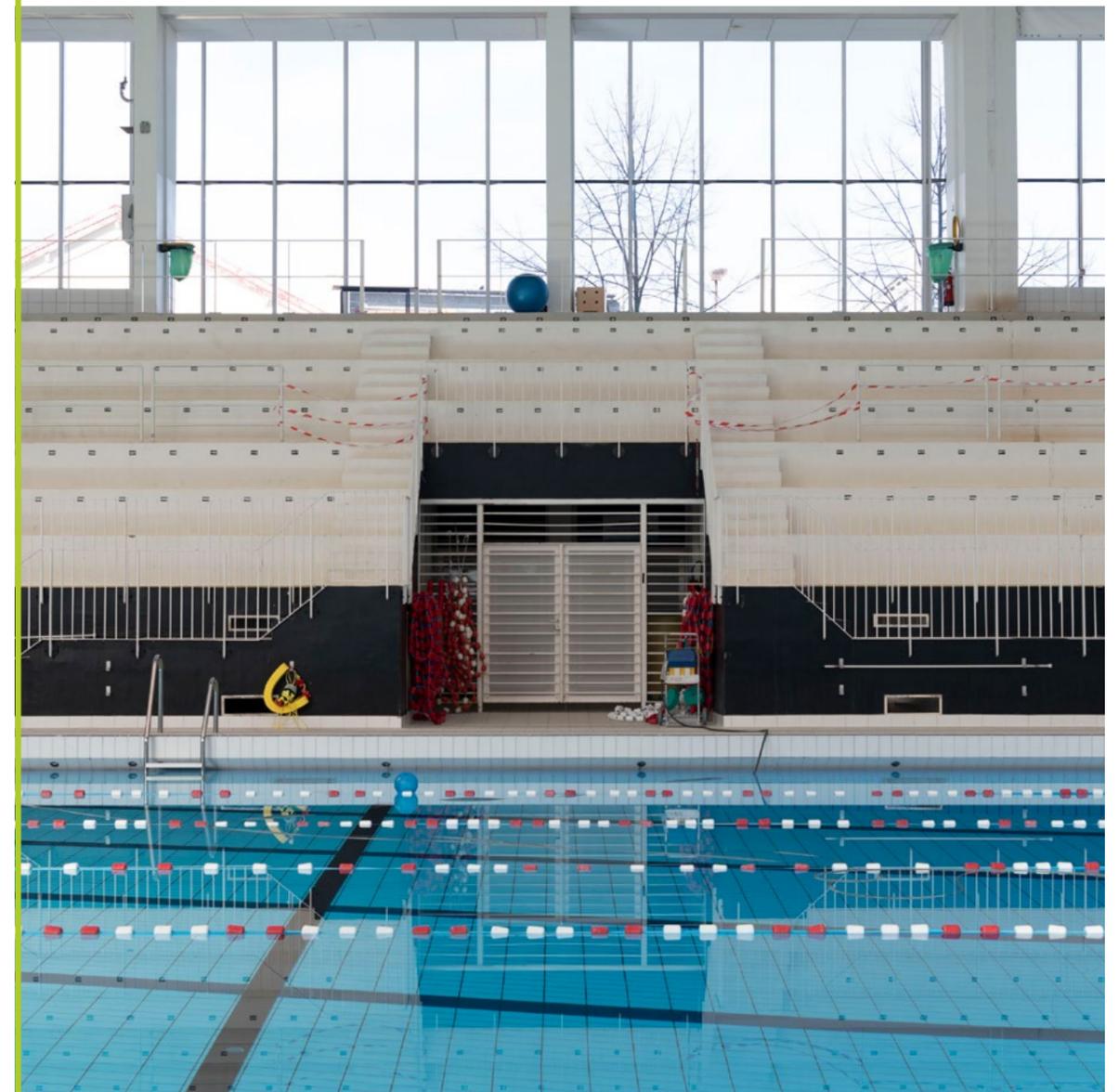
Marché d'AMO relatif à l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction pour permettre à Est Ensemble de se fixer des objectifs réalistes mais ambitieux d'utilisation de matières biosourcées, et de développer une stratégie pour les mettre en œuvre dans les projets.

Exemple d'achat responsable

Marché global de performance

Marché public global de performance relatif à la rénovation du stade nautique Maurice Thorez à Montreuil : phases de dialogue successives avec les entreprises candidates ayant permis de faire évoluer le cahier des charges en matière de solutions techniques vertueuses.

Stade nautique Maurice Thorez avant rénovation - © Philippe Ayrault / Région Île-de-France



AXE 2

UNE COMMANDE PUBLIQUE SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

Orientation 3

Promouvoir le recours aux structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Contexte

L'ESS est mise en œuvre par des structures aux formes diverses. Dans cette orientation, nous désignons par structures de l'ESS, les structures de l'ESS au sens de l'article 1^{er} de la loi ESS de 2014 (structures d'insertion par l'activité économiques (SIAE), associations, coopératives, entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS), établissements et services d'aide par le travail (ESAT), entreprises adaptées (EA).

Les articles L. 2113-12 à L. 2113-16 du code de la commande publique favorisent l'insertion professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap ou éloignées de l'emploi en permettant aux acheteurs ou juristes marchés publics de réserver des marchés ou des lots d'un marché à des ESAT, à des EA, à des SIAE ainsi qu'à des structures de l'ESS.

3.1 Objectifs

- Encourager les activités économiques répondant à des besoins d'utilité sociale (ESS) en garantissant leur accès à la commande publique
- Favoriser la coopération entre les structures de l'ESS
- Promouvoir les activités économiques des entreprises du secteur du travail protégé et adapté (STPA)

3.2 Moyens d'action

3.2.1 Sourcing

- Identifier les structures susceptibles de répondre aux besoins de l'EPT, et favoriser la connaissance des structures et leur offre de services, en travaillant avec les têtes de réseau de l'ESS
- Construire une base de données portant sur les SIAE et structures du STPA (réaliser un annuaire ESAT/EA/SIAE/ESS à diffuser aux directions opérationnelles)
- Renforcer la collaboration avec les structures de l'ESS pour améliorer la connaissance de leurs activités
- Communiquer en amont auprès des structures de l'ESS sur les besoins et marchés de moins de 40 000 €

3.2.2 Analyse du besoin et programmation des achats

- Accompagner techniquement les directions opérationnelles lors du montage des marchés, de l'analyse et de l'exécution des marchés réservés
- Renforcer le recours aux marchés réservés grâce à la programmation annuelle des achats, en mobilisant notamment l'expertise des facilitateurs de clauses sociale

3.2.3 Leviers achats/marchés

- Recourir à l'allotissement pour permettre aux structures de l'ESS de répondre aux marchés de l'EPT
- Adapter les marchés réservés aux spécificités des acteurs du STPA

Indicateurs de suivi annuel

- Nombre de marchés ou lots réservés aux structures qui emploient des travailleurs en situation de handicap, d'exclusion et d'insertion
- Nombre de marchés ou lots attribués à des structures d'utilité sociale (associations, coopératives...)

Orientation 4

Renforcer le dispositif des clauses sociales d'insertion

Objectif chiffre

Les clauses sociales sont un outil juridique mobilisable dans la commande publique pour lutter contre le chômage et les discriminations à l'embauche. Elles sont régies par les textes législatifs en faveur du développement des clauses sociales (Art. L. 2111-1 CCP ; Art. L. 2112-2 CCP ; Art. L. 2112-4 CCP).

En 2023, 35 % des marchés notifiés en 2023 par l'EPT prennent en compte au moins une considération sociale et 66 000 heures d'insertion ont été réalisées via les marchés d'Est Ensemble (242 000 heures d'insertion au total via les marchés d'Est Ensemble et les maîtres d'ouvrage partenaires).

Ce pourcentage est d'ores et déjà supérieur aux objectifs chiffrés du PNAD (2022-2025), relatifs au volet social, fixés à 30 %. Ainsi, l'EPT désireux d'aller plus loin dans la prise en compte des aspects sociaux dans ses marchés, se donne pour ambition **d'intégrer au moins une considération sociale dans 50 % des marchés publics dont les montants sont supérieurs à 40 000 € HT notifiés d'ici 2026 et de réaliser 100 000 heures d'insertion via les marchés d'Est Ensemble.**

4.1 Objectifs

- Assurer la performance de la clause sociale d'insertion pour mieux valoriser les parcours d'insertion vers un emploi durable
- Diversifier les publics bénéficiaires du dispositif en élargissant les marchés supports à d'autres secteurs d'activité

4. LOI n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

AXE 3

UNE COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE D'UNE ÉCONOMIE VERTUEUSE

Orientation 5

Favoriser l'accès des TPE/PME à la commande publique

Contexte

Les TPE/PME rencontrent des difficultés à accéder à la commande publique en raison du manque de temps à consacrer à la réponse aux appels d'offres et face à la complexité de la formalisation de ces réponses. L'EPT s'est engagé pour agir en faveur de la vulgarisation des procédures de passation des marchés par le biais de rencontres de sensibilisation et le déploiement d'un programme d'accès des TPE/PME à la commande publique : le programme « Ellipse ».

5.1 Objectifs

- Simplifier et rendre plus accessible la commande publique aux petites structures
- Participer au développement des activités des TPE/PME
- Contribuer au maintien et au développement de l'emploi au sein des TPE/PME

5.2 Moyens d'action

5.2.1 Sourcing

- Appui de la direction de l'emploi et de l'économie sur sollicitation des directions opérationnelles pour l'identification des TPE/PME et des offres de services disponibles notamment pour les consultations inférieures à 40 000 € HT
- Poursuivre les actions de pédagogie envers les TPE/PME telles que le programme ELLIPSE qui propose un accompagnement des TPE/PME et des entreprises de l'ESS
- Communiquer sur les intentions d'achats (via la plateforme Maximilien et la convention d'affaires dans le cadre du programme Ellipse)

5.2.2 Leviers achats/ marches

- Favoriser une stratégie d'allotissement (lots géographiques ou techniques)
- Assouplir les modalités de sélection des candidatures (limitation du nombre de documents demandés)
- Proposer des cadres de réponses (mémoire technique, pièces candidatures) pour guider les entreprises dans leur réponse et pour faciliter l'examen et la comparaison des offres
- Favoriser les groupements momentanés d'entreprises (GME) via la bourse à la cotraitance et sous-traitance de la plateforme Maximilien

4.2 Moyens d'action

4.2.1 Analyse du besoin et programmation des achats

- Identifier lors de la programmation annuelle des marchés, les besoins des directions opérationnelles
- Poursuivre la sensibilisation des directions opérationnelles au dispositif des clauses sociales
- Identifier avec les acheteurs ou les juristes (marchés publics) les marchés et lots susceptibles d'intégrer des clauses sociales

4.2.2 Leviers achats/marchés

- Prendre en compte dans les appels d'offres un critère de sélection de l'offre basé sur la performance en matière d'insertion professionnelle (suivi des publics, formation, tutorat) afin de construire des parcours vers un emploi durable
- Renforcer le rôle des facilitateurs dans la proposition ou la rédaction des clauses sociales
- Intégrer dans les pièces de marchés la réalisation de mémoire social pour mieux évaluer la qualité de l'exécution de la clause ou de la considération sociale
- Favoriser le recours aux clauses sociales dans les marchés de prestations intellectuelles

4.2.3 Suivi d'exécution des marchés

- S'assurer de la bonne réalisation par l'entreprise et le salarié par la mise en œuvre de réunions de suivi de l'exécution de la clause sociale
- Encourager les entreprises titulaires des marchés d'Est Ensemble à privilégier la qualité dans l'exécution des clauses d'insertion en favorisant l'emploi durable et les parcours professionnalisants par la mise en place de mesures d'incitation (ex. bonus d'heures pour les embauches en CDI)
- Promouvoir et soutenir la « globalisation » des heures d'insertion, afin d'offrir des parcours d'insertion longs et professionnalisants
- À l'issue du marché, réaliser un bilan quantitatif et qualitatif de l'opération pour assurer un suivi du parcours d'insertion

Indicateurs de suivi annuel

- Nombre de marchés contenant une considération sociale notifiés par typologie de marché
- Nombre d'heures d'insertion réalisées par année
- Nombre de contrats d'insertion ayant abouti à un CDD/CDI (+ 6 mois)
- Répartition des bénéficiaires par typologie : âge, genre, lieu de résidence...

Exemple d'achat responsable

Insertion sociale

66 000 heures d'insertion réalisées via les marchés d'Est Ensemble en 2023 (242 000 en incluant les heures réalisées par les maîtres d'ouvrage partenaires : Villes, Sequano, RATP, CD93, etc.)

Exemple d'achat responsable

Insertion sociale

Marché 2024 relatif aux prestations d'intérim pour les agents d'accueil et d'entretien dans les piscines, réservé aux structures d'insertion par l'activité économiques (SIAE)

Indicateurs de suivi annuel

- Nombre de marchés de moins de 40 000 € attribués à des TPE/PME et leurs groupements
- Nombre de bénéficiaires du programme Ellipse titulaires d'un marché public, dont les marchés de moins de 40 000 €
- Montant global des achats réalisés auprès des TPE/PME

Exemple d'achat responsable

Accès des TPE/PME à la commande publique

Dispositif « Ellipse » :

- Portes ouvertes de la commande publique (speed-meeting, ateliers, conférences, etc.) : 7^e année
- Programme de formation (165 entreprises formées depuis 2020)

Rencontres de l'emploi, de l'économie et de l'aménagement - © Christel Jeanne / Est Ensemble



Orientation 6 Promouvoir la mutualisation des achats

Contexte

La mutualisation des achats est une pratique en forte augmentation et plusieurs facteurs sont à l'origine de la démocratisation de cette pratique. Il s'agit notamment de la raréfaction des ressources financières, la multiplication des intercommunalités et la complexité de certains marchés publics qui nécessitent une expertise difficile à mobiliser dans les petites collectivités.

Ainsi, la mutualisation des achats participe aux exigences d'efficacité économique des collectivités et deux possibilités s'offrent à ces dernières pour mettre en place une mutualisation des achats : les groupements de commande ou constituer ou faire appel à une centrale d'achat.

6.1 Objectifs

- Maîtriser les coûts, limiter les procédures, gagner du temps
- Optimiser les process achats en interne de l'EPT
- Engager une nouvelle dynamique de coopération entre les villes et l'EPT

6.2 Moyens d'action

6.2.1 Sourcing et benchmark

- Disposer, en amont du lancement d'un groupement de commande, d'un panorama des prestataires existants et des coûts actuels du marché
- Rechercher et analyser des expériences performantes en matière d'achats publics mutualisés
- Partager un annuaire de contacts et des documents de travail via une plateforme sécurisée

6.2.2 Analyse du besoin et programmation des achats

- Ouvrir les réflexions sur la coopération et la mutualisation des achats des directions opérationnelles en interne de l'EPT
- Rechercher la fluidification des procédures pour favoriser la mutualiser des achats
- Expérimenter la mutualisation des achats sur un échantillon de marchés tests

Indicateurs de suivi annuel

- Nombre de marchés mutualisés notifiés (groupement de commande)
- Nombre et nature des achats réalisés par l'intermédiaire d'une centrale d'achats

Exemple d'achat responsable

Mutualisation des achats

En moyenne (depuis 2020) 2 marchés mutualisés avec les villes du territoire attribués chaque année

Exemple d'achat responsable

Mutualisation des achats

Marché mutualisé avec 8 villes du territoire pour la réalisation de diagnostics techniques et sanitaires de locaux dans le cadre de la réalisation de travaux d'offices publics de l'habitat

Orientation 7 Sensibiliser et veiller à la bonne définition des besoins

7.1 Objectifs

- Mieux identifier, élaborer et suivre les marchés stratégiques (à fort enjeu social et environnemental)
- Mieux évaluer les besoins pour une meilleure utilisation des deniers publics
- Renforcer la veille sur les évolutions du marché, notamment les innovations sociales et environnementales

7.2 Moyens d'action

7.2.1 Analyse du besoin et programmation des achats

- Mise en œuvre d'une planification annuelle des achats : tableaux de recensement des achats à renseigner pour tous les services en octobre (année n-1), réunions de recensement des besoins par direction opérationnelle
- Mettre à disposition une base documentaire d'outils d'aide à l'expression du besoin :
 - Fiches marchés préparation DCE interne pour intégrer les 3 objectifs de la commande publique interne (clauses sociales et environnementales, spécifications techniques sociales et environnementales, marchés réservés IAE, ESS, handicap)
 - Trame de mémoire technique
 - Trame de mémoire responsabilité sociétale de l'entreprise
 - Trame de documents simplifiés
- Accompagnement des directions opérationnelles par le pôle commande publique :
 - Rédaction fonctionnelle des besoins (allotissement, variante, négociations), clauses de variations des prix (révisions, actualisation ou réexamens...)
 - Réflexion sur l'analyse des critères techniques (développement durable, économie circulaire, caractère innovant...)

Indicateurs de suivi annuel

- Nombre de marchés programmés/nombre marché ayant réellement fait l'objet d'une procédure
- Nombre de marchés passés avec avenant
- Nombre de résiliations/déclarations sans suite/infructueux

AXE 4

UNE COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE DE L'INNOVATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Orientation 8 Faciliter l'accès à la commande publique des entreprises locales innovantes

Contexte

Conformément à l'article L. 2172-3 du code de la commande publique, « sont considérés comme innovants les travaux, fournitures ou services nouveaux ou sensiblement améliorés. Le caractère innovant peut consister dans la mise en œuvre de procédés de production ou de construction, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de l'entreprise ».

8.1 Objectifs

- Encourager les dialogues compétitifs dans les marchés pour stimuler l'innovation
- Promouvoir le recours aux variantes
- Mettre en place des partenariats d'innovation sociale et environnementale en accompagnant ou en finançant des projets novateurs
- Valoriser les entreprises vertueuses en encourageant leur engagement social et environnemental

8.2 Moyens d'action

- Accompagner les directions opérationnelles dans la mise en place de dialogues compétitifs quand les solutions disponibles ne correspondent pas précisément aux attentes
- Sensibiliser les directions opérationnelles à recourir aux variantes pour optimiser la réponse aux besoins par des procédés alternatifs plus performants qui n'ont pas été envisagés au départ

Indicateurs de suivi annuel

- Part des marchés ayant fait l'objet de variante
- Part des marchés ayant fait l'objet de dialogue compétitif
- Nombre d'entreprises innovantes sourcées
- Montant des achats innovants réalisés

Orientation 9

Développer la place du citoyen dans la commande publique

Contexte

En tant que bénéficiaire direct ou indirect des travaux, produits ou services acquis via la commande publique, il est important que le citoyen soit associé à ce processus tout en sécurisant juridiquement son intervention.

Est Ensemble a intégré en 2023 une participation citoyenne dans le cadre de réunions de négociation pour la maîtrise d'œuvre d'aménagement des espaces publics pour un projet de renouvellement urbain.

Ainsi, l'EPT a pour ambition de continuer à faire participer les citoyens aux processus de commande publique, notamment au stade de la définition des besoins ou lors de procédures spécifiques telles que les jurys de concours.

9.1 Objectifs

- Intégrer dans la définition du besoin ou la mise en concurrence une participation des citoyens dans au moins un marché public par an

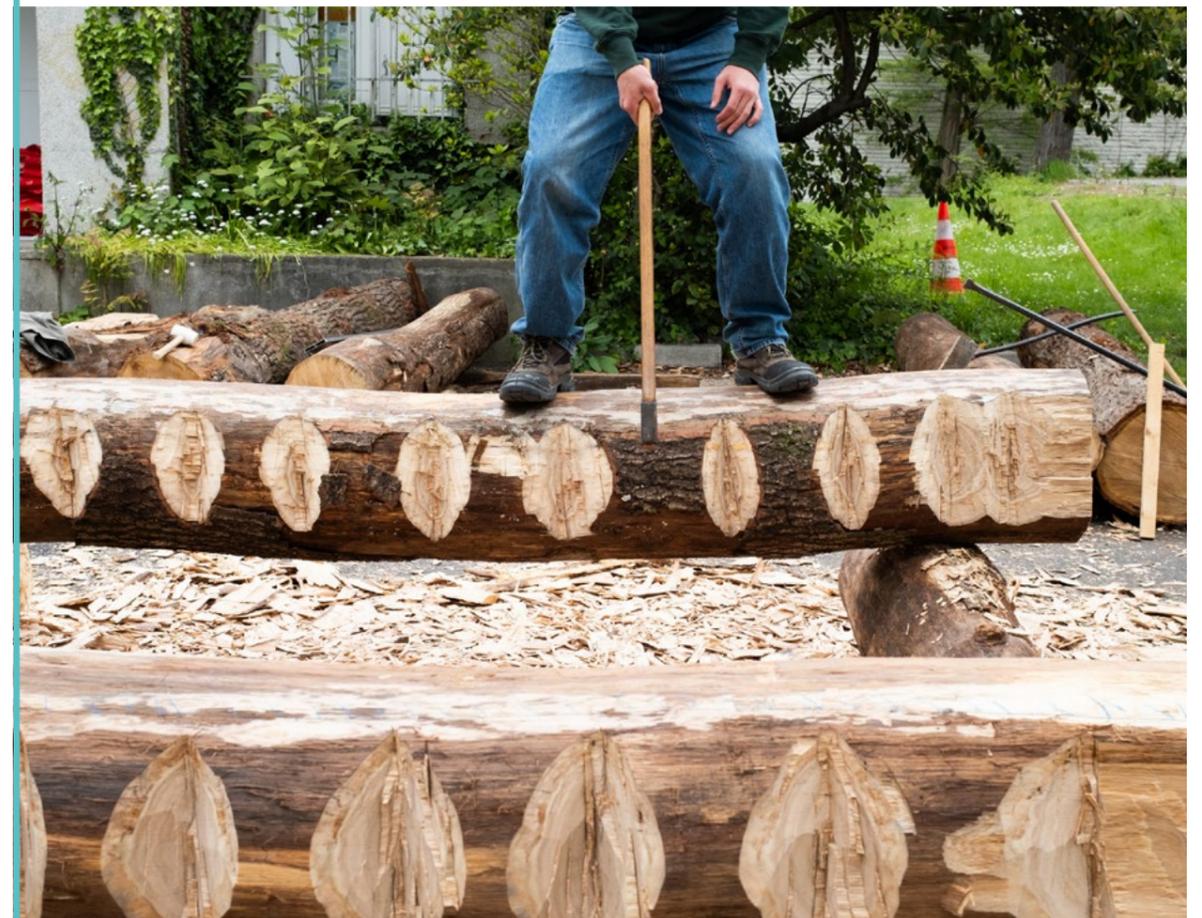
9.2 Moyens d'action

- Identifier les citoyens susceptibles de participer aux processus de commande publique (membres de la convention citoyenne, membres des instances de participation citoyenne du territoire...)
- Cibler les grands projets lors du recensement annuel des marchés publics
- Définir les modalités de participation projet par projet (définition des besoins, jurys de concours, réunions de négociation...)
- Privilégier les procédures adaptées ou avec négociation afin de sécuriser juridiquement ces participations.

Indicateur de suivi annuel

- Nombre de marchés ayant eu recours à la participation citoyenne par rapport au nombre de marchés publics

Chantier participatif rue Pépin à Montreuil - Grand Chemin - © Cuesta / Est Ensemble



GOVERNANCE-SUIVI-ÉVALUATION DU SPASER

Le pilotage du SPASER sera assuré par un comité de pilotage (COFIL) composé des élus référents et thématiques concernés, appuyés par les services compétents : directions ressources (directions assemblées, des affaires juridiques et de la commande publique, direction des finances, direction des systèmes d'information...) et opérationnelles (direction de l'emploi et de l'économie, direction de la prévention et de la valorisation des déchets, direction des bâtiments, direction de la nature et de la transition écologique...), des acteurs externes pourraient également être associés tels que des représentants des villes, de la chambre régionale de l'ESS, des citoyens de la convention citoyenne, ou d'autres acteurs ressources identifiés.

Le COFIL pourra se réunir une fois par an pour :

- Dresser un bilan de l'année écoulée
- Évaluer et mesurer la performance des dispositifs mis en œuvre
- Ajuster au besoin la feuille de route et les objectifs cibles de l'année suivante
- Identifier les principales difficultés
- Anticiper les évolutions réglementaires

Un rapport annuel présentant le bilan des actions menées (évaluation des indicateurs qualitatifs et quantitatifs) sera établi et diffusé à l'ensemble des directions porteuses de marchés. Il s'agit d'un document qui permettra d'informer et de sensibiliser les différentes directions opérationnelles sur les bonnes pratiques en matière d'achats responsables.

S'ORGANISER ET SE FORMER POUR UNE POLITIQUE D'ACHAT DURABLE ET PERFORMANTE

La réalisation des ambitions stratégiques du SPASER s'appuiera sur une politique achat renforcée dans ses dimensions opérationnelles, notamment dans les domaines de la formation à l'achat durable et du développement d'un système d'information achats.

La démarche de sensibilisation et d'information sera complétée par des sessions de formation pour permettre aux directions opérationnelles de s'approprier le SPASER et de mieux appréhender les concepts, les outils et les leviers en faveur des achats responsables. Ces sessions de formation intégreront les différentes dimensions de l'achat et pourront prendre la forme d'ateliers, de groupes de travail animés par les référents achat/commande publique et autres directions de l'EPT, ou d'intervenants extérieurs, ou de temps de partage sur des retours d'expérience internes ou externes.

Le pilotage de la politique achat devra s'appuyer sur une vision globale, homogène et partagée de l'ensemble des données concernant les achats et les fournisseurs de la collectivité. À cet effet, un système d'information achats sécurisant et automatisant le traitement des données de la commande publique, de la direction des finances et des logiciels métier des directions prescriptrices sera mis en place. Il sera basé sur un diagnostic des outils existants et une étude des besoins des utilisateurs.

Il contribuera à l'uniformisation et à la simplification des procédures depuis le sourcing et l'analyse du besoin jusqu'au bilan d'exécution des prestations. Enfin, il permettra la réalisation périodique de la cartographie des achats de la collectivité et la mesure des indicateurs de performance intégrés dans le SPASER.

GLOSSAIRE DES TERMES UTILISÉS

Alotissement

Dans un marché public, cela consiste à diviser le marché en plusieurs lots distincts. Chaque lot correspond à une partie spécifique du marché et peut être attribué séparément à différents prestataires. L'objectif est de permettre à des petites et moyennes entreprises de candidater sur des parties du marché qui correspondent à leurs compétences spécifiques, favorisant ainsi la concurrence et l'accès aux marchés publics.

AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage)

C'est un prestataire qui assiste le maître d'ouvrage (MOA) dans la réalisation de son projet. Le rôle de l'AMO est de fournir une expertise technique et/ou administrative, et juridique pour aider à définir, piloter et exploiter le projet dans les meilleures conditions.

CCTP (cahier des clauses techniques particulières)

C'est un document contractuel utilisé dans les marchés publics. Il est le cahier des charges et décrit de manière détaillée les spécifications techniques, les exigences et les normes que doivent respecter les prestations (travaux, fournitures ou services) dans le cadre du marché.

Considération

Dans un marché public, c'est soit un critère d'attribution pour apprécier la qualité des offres, soit une clause de condition d'exécution du marché.

DCE

C'est l'ensemble des pièces nécessaires à la consultation des candidats à un marché public.

EA (entreprise adaptée)

C'est une entreprise du milieu ordinaire, soumise aux dispositions du code du Travail, qui a la spécificité d'employer au moins 55 % de travailleurs handicapés parmi ses effectifs de production. Ces travailleurs sont recrutés parmi les personnes sans emploi les plus éloignées du marché du travail.

EPT (établissement public territorial)

Ce sont des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) situés dans le périmètre de la métropole du Grand Paris. Ils ont été créés le 1^{er} janvier 2016, en même temps que la métropole du Grand Paris. Est Ensemble est un EPT.

ESAT (établissement ou service d'aide par le travail)

Ce sont des établissements médico-sociaux qui relèvent, pour l'essentiel, des dispositions figurant dans le code de l'action sociale et des familles. Ils offrent aux personnes handicapées des activités à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social.

ESS (économie sociale et solidaire)

Cela désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale)

C'est un agrément pour les entreprises de l'ESS à forte utilité sociale qui favorise leur financement et l'investissement dans leur activité.

GES (gaz à effet de serre)

C'est un gaz présent dans l'atmosphère qui retient une partie de la chaleur reçue par le solaire dans l'atmosphère. L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère se traduit par une hausse des températures.

IAE (insertion par l'activité économique)

C'est un dispositif pour aider les personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle à retrouver un emploi. Cela repose sur des structures spécifiques qui embauchent en fournissant un accompagnement personnalisé et des emplois adaptés aux besoins. L'objectif est de favoriser leur insertion durable dans le monde du travail.

MGP (marché global de performance)

Ce type de marché met l'accent sur des résultats mesurables et une responsabilité intégrée pour garantir la performance à long terme d'un ouvrage ou d'un service. Le prestataire a en charge la conception, la réalisation, la maintenance et parfois l'exploitation d'un ouvrage ou d'un service, avec des objectifs de performance à atteindre.

PDA (plan de déplacement de l'administration)

C'est une incitation à optimiser les déplacements domicile-travail et professionnel des agents préférant le recours à des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

PCAET (plan climat-air-énergie)

C'est document de planification à la fois stratégique et opérationnel dans la lutte contre le changement climatique. Il définit la stratégie à adopter en matière de transition énergétique et écologique sur le territoire communautaire et détermine une feuille de route à mettre en œuvre sur les six prochaines années.

PNAD (plan national des achats durables)

C'est un outil qui vise à accompagner les acheteurs publics dans la mise en place de leur politique d'achats durables.

SIAE (structure d'insertion par l'activité économique)

C'est une structure qui relève de l'IAE (voir plus haut).

SOSED (schéma d'organisation et de suivi de l'élimination des déchets)

C'est un document rédigé par l'entreprise détaillant l'élimination des déchets sur le chantier. Il détaille la gestion des matériaux et déchets de chantier dans les marchés de travaux publics.

STPA (secteur du travail protégé et adapté)

C'est le secteur qui regroupe les entreprises adaptées (EA) et les établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) – voir définitions plus haut.

Variante

Dans un marché public, c'est une proposition alternative aux spécifications initiales qui, si autorisée et conforme aux exigences, peut offrir des solutions innovantes et potentiellement plus avantageuses pour répondre aux besoins de l'acheteur public.



**Est
Ensemble**
Grand Paris

**Pour le climat
et la justice sociale!**